



LES ALIMENTS MAPLE LEAF INC.

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre clos le
31 mars 2023

Rapport de gestion

1	Aperçu financier	1
2	Secteurs d'exploitation	1
3	Frais de restructuration et autres frais connexes	3
4	Impôt sur le résultat	3
5	Sources de financement	4
6	Dépenses en immobilisations	5
7	Offre publique de rachat dans le cours normal des activités	5
8	Flux de trésorerie et financement	6
9	Instruments financiers	6
10	Transactions entre parties liées	7
11	Capital social	7
12	Événement postérieur à la clôture	7
13	Autres considérations	7
14	Centre d'action de Maple Leaf pour la sécurité alimentaire	7
15	Sommaire des résultats trimestriels	8
16	Principales méthodes comptables	9
17	Contrôle interne à l'égard de l'information financière	10
18	Perspectives	10
19	Mesures financières non conformes aux IFRS	11
20	Énoncés prospectifs	16
21	À propos de Les Aliments Maple Leaf Inc.	20

Rapport de gestion

Tous les montants en dollars sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Le 10 mai 2023

1. APERÇU FINANCIER

(en millions de dollars, sauf le bénéfice par action) (non audité)	Aux 31 mars ou pour les trimestres clos les 31 mars		
	2023	2022	Variation (%)
Ventes	1 174,9 \$	1 126,6 \$	4,3 %
(Perte nette) bénéfice net	(57,7) \$	13,7 \$	n. s. ⁱⁱⁱ⁾
(Perte) bénéfice de base par action	(0,48) \$	0,11 \$	n. s. ⁱⁱⁱ⁾
Résultat d'exploitation ajusté ⁱ⁾	19,3 \$	16,1 \$	19,8 %
Résultat ajusté par action ⁱ⁾	(0,12) \$	0,03 \$	n. s. ⁱⁱⁱ⁾
BAIIA ajusté – Groupe des protéines animales ⁱ⁾	87,3 \$	97,5 \$	(10,5) %
BAIIA ajusté – Groupe des protéines végétales ⁱ⁾	(12,0) \$	(30,7) \$	60,9 %
Flux de trésorerie disponibles ^{i) ii)}	12,4 \$	(99,7) \$	112,4 %
Capitaux de construction ⁱ⁾	18,4 \$	615,9 \$	(97,0) %
Dettes nettes ⁱ⁾	(1 677,3) \$	(1 290,7) \$	30,0 %

i) Se reporter à la rubrique 19 intitulée « Mesures financières non conformes aux IFRS » dans le présent document pour une définition de ces mesures.

ii) Certaines données comparatives ont été retraitées de manière à être conformes à la présentation de l'exercice en cours.

iii) Non significatif.

Les ventes du premier trimestre de 2023 ont été de 1 174,9 millions de dollars comparativement à 1 126,6 millions de dollars à l'exercice précédent. Il s'agit d'une augmentation de 4,3 %, attribuable à la hausse des ventes du Groupe des protéines animales qui a plus que compensé la baisse au sein du Groupe des protéines végétales. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les résultats par secteur d'exploitation, consultez la section 2 intitulée « Secteurs d'exploitation ».

La perte nette au premier trimestre de 2023 s'est chiffrée à 57,7 millions de dollars (perte de 0,48 \$ par action de base), comparativement à un bénéfice de 13,7 millions de dollars (0,11 \$ par action de base) à l'exercice précédent. La perte nette est attribuable aux résultats du Groupe des protéines animales, très ébranlé par les difficultés dans le marché du porc, l'inflation des coûts et la hausse des dépenses de démarrageⁱ⁾, en partie annulés par les mesures d'établissement des prix prises au cours des trimestres précédents pour atténuer l'inflation. Ces résultats ont été atténués par le rendement plus solide du Groupe des protéines végétales, lequel a affiché une amélioration de ses marges et une baisse de ses frais de vente et charges générales et administratives, alors que le segment continue de mettre en œuvre son plan pour atteindre l'objectif d'un bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ») ajusté neutre d'ici la fin de 2023. En outre, les résultats ont subi l'incidence négative des rajustements à la valeur de marché non réalisés des actifs biologiques, attribuables à des changements dans les marchés de la nourriture pour animaux et du porc, de la hausse des charges d'intérêt, de taux d'intérêt accrus et d'une augmentation du niveau d'endettement, principalement pour financer les dépenses en immobilisations stratégiques, augmentation partiellement annulée par un recouvrement de la charge d'impôt.

Le résultat d'exploitation ajusté pour le premier trimestre de 2023 se chiffre à 19,3 millions de dollars, comparativement à 16,1 millions de dollars à l'exercice précédent, tandis que le résultat ajusté par action ajusté correspond à une perte de 0,12 \$ au premier trimestre de 2023, comparativement à un bénéfice de 0,03 \$ à l'exercice précédent, dans la tendance des facteurs susmentionnés.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les mesures clés et sur les résultats par secteur d'exploitation, consultez la rubrique 2 intitulée « Secteurs d'exploitation ».

i) Se reporter à la rubrique 19 intitulée « Mesures financières non conformes aux IFRS » dans le présent document pour une définition de ces mesures.

2. SECTEURS D'EXPLOITATION

Les Aliments Maple Leaf comprend deux segments isolables. Ces segments offrent des produits différents et sont dotés d'une structure organisationnelle, de marques et de stratégies financières et de marketing distinctes. Les principaux décideurs sur le plan de l'exploitation de la société examinent régulièrement les rapports internes de ces activités. Le rendement du Groupe des protéines animales est fondé sur la croissance des revenus, le résultat d'exploitation ajusté et le BAIIA ajusté, tandis que, à court terme, le rendement du Groupe des protéines végétales est axé sur l'atteinte d'un BAIIA ajusté neutre ou amélioré.

Rapport de gestion

Le tableau ci-dessous présente le résumé des ventes, du profit brut (perte), des frais de vente et charges générales et administratives, du résultat d'exploitation ajusté, du BAIIA ajusté et de la marge du BAIIA ajusté par secteur d'exploitation pour les trimestres clos le 31 mars 2023 et le 31 mars 2022.

(en millions de dollars) ⁱ⁾ (non audité)	Trimestres clos le 31 mars 2023				Trimestre clos le 31 mars 2022			
	Groupe des protéines animales	Groupe des protéines végétales	Coûts non affectés ⁱⁱ⁾	Total	Groupe des protéines animales	Groupe des protéines végétales	Coûts non affectés ⁱⁱ⁾	Total
Ventes	1 143,9 \$	37,4	(6,4)	1 174,9 \$	1 089,4 \$	44,9	(7,7)	1 126,6 \$
Profit brut (perte)	90,5 \$	(3,3)	(10,8)	76,4 \$	131,0 \$	(6,3)	29,2	153,9 \$
Frais de vente et charges générales et administratives	89,2 \$	13,5	—	102,7 \$	88,6 \$	30,8	—	119,5 \$
Résultat d'exploitation ajustéⁱⁱⁱ⁾	36,0 \$	(16,7)	—	19,3 \$	51,0 \$	(34,9)	—	16,1 \$
BAIIA ajustéⁱⁱⁱ⁾	87,3 \$	(12,0)	—	75,3 \$	97,5 \$	(30,7)	—	66,8 \$
Marge du BAIIA ajustéⁱⁱⁱ⁾	7,6 %	(32,1) %	s. o.	6,4 %	9,0 %	(68,4) %	s. o.	5,9 %

i) Les totaux ne sont pas nécessairement justes en raison de l'arrondissement.

ii) Les coûts non affectés comprennent l'élimination de ventes intersectorielles et les coûts connexes des marchandises vendues, les variations de la juste valeur des actifs biologiques et des contrats dérivés ainsi que les coûts non affectés qui comprennent les charges qui ne peuvent être séparées des secteurs isolables ou qui ne font pas partie des mesures utilisées par la société pour évaluer les résultats d'exploitation d'un secteur.

iii) Se reporter à la rubrique 19 intitulée « Mesures financières non conformes aux IFRS » dans le présent document pour une définition de ces mesures.

Groupe des protéines animales

Le Groupe des protéines animales comprend les produits de viandes préparées, les repas prêts à cuire et prêts à manger, les collations en trousse, les produits de porc et de volaille frais à valeur ajoutée vendus au détail, à des services alimentaires et à l'industrie ainsi que les activités agricoles liées au porc et à la volaille. Le Groupe des protéines animales comprend des marques de premier plan comme Maple Leaf^{MD}, Maple Leaf Prime^{MD}, Maple Leaf Natural Selections^{MD}, Schneiders^{MD}, Schneiders^{MD} Country Naturals^{MD}, Mina^{MD}, Greenfield Natural Meat Co^{MD} et de nombreuses marques régionales importantes.

Les ventes du premier trimestre de 2023 ont augmenté de 5,0 % pour s'établir à 1 143,9 millions de dollars comparativement à 1 089,4 millions de dollars à l'exercice précédent. La croissance des ventes a été stimulée par les mesures de tarification mises en œuvre au cours des trimestres précédents pour atténuer l'inflation, un changement favorable des ventes de produits et un taux de change favorable. Ces facteurs positifs ont été partiellement annulés par la baisse du volume des ventes.

Le profit brut du premier trimestre de 2023 s'est établi à 90,5 millions de dollars (marge bruteⁱⁱ⁾ de 7,9 %) comparativement à 131,0 millions de dollars (marge bruteⁱⁱ⁾ de 12,0 %) à l'exercice précédent. Le profit brut a été éprouvé par les difficultés dans le marché du porc ainsi que par l'inflation des coûts, partiellement compensées par les mesures prises pour contrer l'inflation. Le profit brut du premier trimestre comprenait des dépenses de démarrage de 34,8 millions de dollars (8,7 millions de dollars en 2022) associées aux projets de capitaux de constructionⁱⁱ⁾, qui sont exclus du calcul du résultat d'exploitation ajusté.

Au premier trimestre de 2023, les frais de vente et charges générales et administratives se sont établis à 89,2 millions de dollars, comparativement à 88,6 millions de dollars à l'exercice précédent. L'augmentation des frais de vente et charges générales et administratives s'explique par la hausse des salaires et des dépenses discrétionnaires, partiellement annulée par la baisse des dépenses de publicité et de promotion, en raison principalement du moment choisi pour les engager.

Le résultat d'exploitation ajusté pour le premier trimestre de 2023 se chiffre à 36,0 millions de dollars, comparativement à 51,0 millions de dollars au dernier exercice, dans la tendance des facteurs susmentionnés.

Le BAIIA ajusté pour le premier trimestre de 2023 se chiffre à 87,3 millions de dollars, comparativement à 97,5 millions de dollars au dernier exercice, dans la tendance des facteurs susmentionnés. Pour le premier trimestre, la marge du BAIIA ajusté était de 7,6 %, comparativement à 9,0 % à l'exercice précédent, également dans la tendance des facteurs susmentionnés.

Groupe des protéines végétales

Le Groupe des protéines végétales comprend des produits à base de protéines végétales réfrigérées, des produits à base de protéines végétales en grain de grande qualité et des produits de fromage végétalien vendus au détail, aux services alimentaires et à l'industrie. Le Groupe des protéines végétales comprend des marques prédominantes comme Lightlife^{MD} et Field Roast^{MC}.

Les ventes pour le premier trimestre de 2023 se sont établies à 37,4 millions de dollars comparativement à 44,9 millions de dollars à l'exercice précédent, ce qui représente une diminution de 16,7 %, ou 22,0 %, après l'exclusion de l'incidence du taux de change. La baisse des ventes s'explique par la diminution des volumes de produits vendus au détail et aux services alimentaires, partiellement compensée par les mesures de tarification mises en œuvre au cours des trimestres précédents pour atténuer l'inflation.

Rapport de gestion

Le profit brut du premier trimestre de 2023 correspond à une perte de 3,3 millions de dollars (perte de la marge bruteⁱ⁾ de 8,7 %), comparativement à une perte de 6,3 millions de dollars (perte de la marge bruteⁱ⁾ de 14,0 % à l'exercice précédent. L'amélioration de la marge brute est attribuable aux mesures de tarification mises en œuvre pour atténuer l'inflation, aux améliorations opérationnelles et à la réduction des coûts de démarrage, contrebalancée en partie par l'incidence de la baisse des volumes de ventes. Le profit brut du premier trimestre de 2022 comprenait des coûts de démarrage de 2,2 millions de dollars liés aux projets de capitaux de constructionⁱⁱ⁾ qui sont exclus du calcul du résultat d'exploitation ajusté.

Au premier trimestre de 2023, les frais de vente et charges générales et administratives se sont établis à 13,5 millions de dollars (36,0 % des ventes), comparativement à 30,8 millions de dollars (68,7 % des ventes) à l'exercice précédent. La diminution des frais de vente et charges générales et administratives s'explique en grande partie par la baisse des dépenses de publicité et de promotion, ainsi que par la diminution des charges de consultation et des charges du personnel.

Au premier trimestre de 2023, le résultat d'exploitation ajusté s'est soldé par une perte de 16,7 millions de dollars, comparativement à une perte de 34,9 millions de dollars au dernier exercice. La progression du résultat d'exploitation ajusté s'inscrit dans la tendance des facteurs susmentionnés.

Le BAIIA ajusté pour le premier trimestre de 2023 correspond à une perte de 12,0 millions de dollars, comparativement à une perte de 30,7 millions de dollars au dernier exercice, dans la tendance des facteurs susmentionnés. Pour le premier trimestre, la marge du BAIIA ajusté correspond à une perte de 32,1 %, comparativement à une perte de 68,4 % à l'exercice précédent, également dans la tendance des facteurs susmentionnés.

i) La marge brute représente le profit brut (perte brute) divisé par les ventes.

ii) Se reporter à la rubrique 19 intitulée « Mesures financières non conformes aux IFRS » dans le présent document pour une définition de ces mesures.

3. FRAIS DE RESTRUCTURATION ET AUTRES FRAIS CONNEXES

Pour le trimestre clos le 31 mars 2023, la société a comptabilisé des frais de restructuration et autres frais connexes de 7,7 millions de dollars (3,0 millions de dollars en 2022). Le montant de 7,7 millions de dollars est constitué d'une tranche de 4,4 millions de dollars au titre du Groupe des protéines végétales et d'une tranche de 3,3 millions de dollars au titre du Groupe des protéines animales.

Du montant de 4,4 millions de dollars (0,0 million de dollars en 2022) imputable au Groupe des protéines végétales, une tranche de 3,9 millions de dollars (0,0 million de dollars en 2022) était liée à la dépréciation de stocks, une tranche de 0,4 million de dollars (0,0 million de dollars en 2022), aux indemnités de fin de contrat de travail et autres frais liés au personnel et une tranche de 0,1 million de dollars (0,0 million de dollars en 2022), aux autres coûts décaissés, alors que la société a modifié ses priorités et a réorganisé ses frais de vente et charges générales et administratives ainsi que ses activités de fabrication en réponse à une croissance sectorielle plus lente que prévu.

Du montant de 3,3 millions de dollars (3,0 millions de dollars en 2022) imputable au Groupe des protéines animales, une tranche de 1,4 million de dollars (1,1 million de dollars en 2022) était liée à l'amortissement accéléré, une tranche de 1,1 million de dollars (0,0 million de dollars en 2022), aux coûts de mises hors service et une tranche de 0,3 million de dollars (1,9 million de dollars en 2022), aux indemnités de fin de contrat de travail et autres frais liés au personnel par suite de l'annonce de la fermeture à venir des usines de production de volaille de Brampton, de Toronto, de St. Mary's et de Schomberg. La tranche restante de 0,5 million de dollars (0,0 million de dollars en 2022) avait trait aux frais liés au personnel découlant d'autres initiatives de restructuration organisationnelle.

4. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le taux effectif au titre du recouvrement d'impôt sur le résultat au premier trimestre de 2023 a différé du taux d'imposition réglementaire au Canada de 26,2 %, principalement du fait que la société n'a pas comptabilisé un recouvrement de l'impôt reporté sur les pertes subies par la filiale des protéines végétales. Le taux effectif au titre de la charge d'impôt sur le résultat de 35,0 % au premier trimestre de 2022 a différé du taux d'imposition réglementaire au Canada de 26,2 %, principalement en raison de la provenance géographique des bénéfices et des pertes et du plus faible taux de recouvrement de l'impôt comptabilisé sur les pertes. Le taux effectif de la charge d'impôt au premier trimestre de 2023 qui a été utilisé pour calculer le résultat ajusté par action s'est établi à 6,9 % (52,2 % en 2022). Le taux d'imposition effectif aux premiers trimestres de 2023 et de 2022 diffère du taux d'imposition réglementaire au Canada en raison des facteurs décrits plus haut. Au premier trimestre de 2023, le taux effectif au titre du recouvrement applicable aux charges de restructuration qui a été utilisé pour calculer le résultat ajusté par action s'est établi à 10,9 % (25,6 % en 2022). Le taux effectif au titre du recouvrement diffère du taux d'imposition réglementaire au Canada en raison des facteurs décrits plus haut.

Rapport de gestion

5. SOURCES DE FINANCEMENT

Le secteur des aliments de consommation dans lequel la société exerce ses activités se caractérise généralement par des volumes de ventes élevés et un renouvellement rapide des stocks et des créances clients. Habituellement, les créances clients et les stocks peuvent être facilement convertis en trésorerie. Les fluctuations des prix des matières premières, les variations de prix saisonnières et les autres fluctuations liées aux marchés influent sur le montant investi dans le fonds de roulement. La société a toujours dégagé d'excellents flux de trésorerie d'exploitation, même lorsque les prix des marchandises étaient élevés ou que la société était en restructuration. Ces flux de trésorerie d'exploitation assurent à la société des liquidités sous-jacentes qu'elle complète en ayant recours à des facilités de crédit et aux fonds en caisse lui procurant un financement à plus long terme et lui permettant de parer aux variations de son fonds de roulement.

Au 31 mars 2023, les soldes de trésorerie de la société se chiffraient à 79,4 millions de dollars (66,5 millions de dollars au 31 mars 2022; 91,1 millions de dollars au 31 décembre 2022). La trésorerie est investie dans des dépôts à vue et à court terme auprès d'institutions financières canadiennes dont la dette à long terme est assortie d'une cote A ou d'une cote supérieure.

La composition de la dette à long terme se détaille comme suit :

<i>(en milliers de dollars) (non audité)</i>	Au 31 mars 2023	Au 31 mars 2022	Au 31 décembre 2022
Ligne de crédit renouvelable	1 046 603 \$	664 376 \$	999 523 \$
Facilité de crédit à terme en dollars américains	358 545	330 667	358 664
Facilité de crédit à terme en dollars canadiens	350 000	350 000	350 000
Prêts publics	6 949	12 169	7 027
Charges de financement différé	(5 407)	—	(4 800)
Total de la dette à long terme	1 756 690 \$	1 357 212 \$	1 710 414 \$
Courante	1 130 \$	5 220 \$	921 \$
Non courante	1 755 560	1 351 992	1 709 493
Total de la dette à long terme	1 756 690 \$	1 357 212 \$	1 710 414 \$
Capitaux de constructionⁱ⁾ inclus dans la dette à long terme	18 093 \$	592 879 \$	9 461 \$

i) Se reporter à la rubrique 19 intitulée « Mesures financières non conformes aux IFRS » dans le présent document pour une définition de ces mesures.

Le 29 juin 2022, la société a renouvelé sa facilité de crédit consortiale liée à la durabilité (la « facilité de crédit ») et a par la suite modifié les clauses restrictives en février 2023 pour tenir compte des effets prolongés de l'économie postpandémique. La société a reporté la date d'échéance de la ligne de crédit renouvelable, consentie et non garantie de 1 300,0 millions de dollars au 29 juin 2027 et a reporté les échéances de ses deux facilités de crédit à terme consenties et non garanties de 265,0 millions de dollars américains et 350,0 millions de dollars au 29 juin 2027 et au 29 juin 2026, respectivement. Les prélèvements sur cette facilité de crédit peuvent être faits en dollars canadiens ou en dollars américains et portent intérêt, payables mensuellement, à des taux fondés sur les taux des acceptations bancaires et les taux préférentiels pour les prélèvements en dollars canadiens et sur le taux de financement à un jour garanti (« SOFR ») pour ceux effectués en dollars américains. La facilité de crédit vise à permettre à la société de satisfaire à ses besoins en financement pour ses dépenses d'investissement et à lui fournir des niveaux de liquidités appropriés pour ses besoins en financement généraux. Le taux d'intérêt sur la facilité de crédit peut être ajusté à la hausse ou à la baisse en fonction du rendement de la société eu égard à ses objectifs de développement durable.

Outre les montants prélevés sur la facilité de crédit renouvelable et la facilité à terme, au 31 mars 2023, la société avait prélevé des lettres de crédit de 9,2 millions de dollars aux termes de la facilité de crédit (8,0 millions de dollars au 31 mars 2022; 8,9 millions de dollars au 31 décembre 2022).

La facilité de crédit est assortie de certaines clauses restrictives. Au 31 mars 2023, la société respectait la totalité de ces clauses restrictives. La première clause restrictive financière exige de la société qu'elle maintienne un ratio de la dette nette sur la structure du capital sous un seuil déterminé.

La société dispose également d'une facilité de crédit non engagée pour l'émission d'un maximum de 125,0 millions de dollars de lettres de crédit (125,0 millions de dollars au 31 mars 2022; 125,0 millions de dollars au 31 décembre 2022). Au 31 mars 2023, des lettres de crédit de 49,6 millions de dollars avaient été émises aux termes de cette facilité (58,6 millions de dollars au 31 mars 2022; 58,9 millions de dollars au 31 décembre 2022).

Pour certains projets précis, la société a obtenu divers prêts publics. Au 31 mars 2023, ces prêts portaient intérêt au taux de 0,0 % (de 0,0 % à 2,9 % au 31 mars 2022; de 0,0 % à 0,0 % au 31 décembre 2022). Ces facilités sont remboursables sur différentes périodes et les échéances vont de 2024 à 2032. Au 31 mars 2023, l'encours s'élevait à 6,9 millions de dollars (12,2 millions de dollars au 31 mars 2022; 7,0 millions de dollars au 31 décembre 2022). Toutes ces facilités sont engagées.

Rapport de gestion

Le 24 juin 2022, la société a modifié sa facilité de titrisation des créances clients (la « facilité de titrisation ») en reportant son échéance au 24 juin 2024. L'avance maximale en trésorerie que la société peut obtenir aux termes de la facilité de titrisation s'élève à 135,0 millions de dollars (120,0 millions de dollars au 31 mars 2022; 135,0 millions de dollars au 31 décembre 2022). La facilité de titrisation fournit à la société un financement en trésorerie au moyen de la cession d'une partie des créances de la société. Elle lui fournit ainsi du financement à des taux concurrentiels et lui permet de mieux diversifier ses sources de financement. Aux termes de la facilité de titrisation, la société a vendu certaines créances clients à recours très limité à une fiduciaire tierce non consolidée financée par une institution financière internationale ayant une cote de crédit à long terme AA-, en échange de trésorerie et d'effets à court terme. Les créances sont vendues à escompte par rapport à la valeur nominale, compte tenu des taux alors en vigueur sur les marchés monétaires. La société conserve une responsabilité de gestion à l'égard de ces créances.

Au 31 mars 2023, les créances clients gérées aux termes de la facilité de titrisation s'établissaient à 117,8 millions de dollars (160,7 millions de dollars au 31 mars 2022; 171,1 millions de dollars au 31 décembre 2022). En échange de la vente de ces débiteurs, la société obtiendra un montant en trésorerie de 82,3 millions de dollars (120,0 millions de dollars au 31 mars 2022; 122,5 millions de dollars au 31 décembre 2022) et des billets à recevoir de 35,5 millions de dollars (40,7 millions de dollars au 31 mars 2022; 48,6 millions de dollars au 31 décembre 2022). Les billets à recevoir ne portent pas intérêt et sont réglés aux dates de règlement des débiteurs titrisés. Étant donné le moment où sont effectués les encaissements et les versements, la société comptabilise parfois une somme à recevoir ou à payer relativement à la facilité de titrisation. Au 31 mars 2023, la société a comptabilisé un montant net à payer de 49,6 millions de dollars (montant net à recevoir de 14,3 millions de dollars au 31 mars 2022; montant net à recevoir de 10,1 millions de dollars au 31 décembre 2022) dans les créditeurs et charges à payer (dans les billets à recevoir au 31 mars 2022; dans les billets à recevoir au 31 décembre 2022). La facilité est comptabilisée comme un élément hors bilan conformément aux Normes internationales d'informations financières (« IFRS »).

La facilité de titrisation est assujettie à certaines restrictions, dont le respect de clauses restrictives. Au 31 mars 2023, la société respectait la totalité des exigences liées à cette facilité. Si la facilité de titrisation était résiliée, la société comptabiliserait les montants connexes dans son bilan intermédiaire consolidé condensé non audité (le « bilan intermédiaire consolidé ») et envisagerait d'autres moyens de financement, au besoin.

6. DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Pour le premier trimestre de 2023, les dépenses en immobilisations se sont établies à 52,6 millions de dollars, comparativement à 89,4 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice précédent. La baisse des dépenses en immobilisations est surtout attribuable à l'achèvement de la construction de l'usine de volaille à London, en Ontario, et a été en partie annulée par les investissements visant à accroître davantage la capacité de transformation de la volaille à l'usine de viandes préparées à Brampton, en Ontario.

Pour l'exercice complet de 2023, la société estime toujours que les dépenses en immobilisations totales seront inférieures à 250 millions de dollars. Jusqu'à 120 millions de dollars seront consacrés à l'investissement dans l'entretien, le reste étant consacré au capital de croissance. Le capital de croissance est lié principalement à l'augmentation de la capacité de transformation ultérieure de la volaille à l'usine de viandes préparées à Brampton, en Ontario, aux dépenses résiduelles encourues pour l'installation de transformation de la volaille de London et à l'augmentation de la capacité dans la catégorie des boîtes à lunch.

7. OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 20 mai 2022, la Bourse de Toronto (la « TSX ») a accepté l'avis d'intention de la société de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui permet à la société de racheter jusqu'à concurrence de 7,5 millions d'actions ordinaires sur le marché libre, ou de toute autre manière autorisée par la TSX, à son gré, sous réserve des modalités et des restrictions usuelles applicables à de telles offres. Les actions ordinaires rachetées par la société sont annulées. Le rachat a commencé le 25 mai 2022 et se terminera le 24 mai 2023 ou avant si la société achève le rachat aux termes de l'avis d'intention. Aux termes de ce rachat, au cours du trimestre clos le 31 mars 2023, 0,4 million d'actions ont été rachetées aux fins d'annulation, pour un prix moyen de 25,64 \$ l'action.

Le 20 mai 2021, la TSX a accepté l'avis d'intention de la société de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui permet à la société de racheter jusqu'à concurrence de 7,5 millions d'actions ordinaires sur le marché libre, ou de toute autre manière autorisée par la TSX, à son gré, sous réserve des modalités et des restrictions usuelles applicables à de telles offres. Les actions ordinaires rachetées par la société sont annulées. Le rachat a commencé le 25 mai 2021 et s'est terminé le 24 mai 2022. Aux termes de ce rachat, aucune action n'a été rachetée aux fins d'annulation au cours du trimestre clos le 31 mars 2022.

Rapport de gestion

8. FLUX DE TRÉSORERIE ET FINANCEMENT

La trésorerie et les équivalents de trésorerie étaient de 79,4 millions de dollars à la fin du premier trimestre de 2023, comparativement à 66,5 millions de dollars à la fin du premier trimestre de 2022 et à 91,1 millions de dollars au 31 décembre 2022. La diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour le trimestre clos le 31 mars 2023 s'explique surtout par les investissements dans les actifs à long terme, les paiements d'intérêts et les dividendes versés, et elle a été partiellement compensée par les investissements moindres dans le fonds de roulement et les prêts prélevés sur la facilité de crédit.

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Au chapitre des activités d'exploitation, la société a enregistré des entrées de 35,7 millions de dollars au premier trimestre de 2023, comparativement à des sorties de 85,0 millions de dollars en 2022. Cette amélioration est essentiellement attribuable à la diminution des investissements dans le fonds de roulement, de la charge d'impôt, et à la plus faible marge sur dérivés pendant le trimestre, le tout étant en partie compensé par les paiements d'intérêt plus élevés et le recul du bénéfice.

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Au chapitre des activités d'investissement, la société a enregistré des sorties de 49,7 millions de dollars au premier trimestre de 2023, comparativement à 101,7 millions de dollars en 2022. Cette baisse s'explique surtout par les investissements moindres dans les actifs à long terme.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Au chapitre des activités de financement, la société a enregistré des entrées de 2,3 millions de dollars au premier trimestre de 2023, comparativement à 91,1 millions de dollars en 2022. Cette diminution découle essentiellement du montant moins élevé des prélèvements sur la facilité de crédit et des achats dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

La société applique la comptabilité de couverture au besoin et utilise des instruments financiers dérivés et non dérivés pour gérer son exposition aux risques liés aux fluctuations des cours de change, des taux d'intérêt et des prix des marchandises.

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2023, la société a comptabilisé une perte avant impôt de 10,7 millions de dollars (perte de 8,2 millions de dollars en 2022) sur les instruments financiers non désignés détenus à des fins de transaction.

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2023, le montant d'impôt attribuable à l'inefficacité des couvertures comptabilisé dans le coût des ventes s'est traduit par un profit de 0,0 million de dollars (perte de 0,0 million de dollars en 2022).

Le tableau qui suit présente l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés selon la hiérarchie des justes valeurs au 31 mars 2023 :

(en milliers de dollars)
(non audité)

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs :				
Contrats de change	— \$	2 308 \$	— \$	2 308 \$
Swaps de taux d'intérêt	—	1 488	—	1 488
	— \$	3 796 \$	— \$	3 796 \$
Passifs :				
Contrats de change	— \$	126 \$	— \$	126 \$
Contrats sur marchandises ¹⁾	7 780	—	—	7 780
Swaps de taux d'intérêt	—	567	—	567
	7 780 \$	693 \$	— \$	8 473 \$

¹⁾ Les contrats sur marchandises de niveau 1 sont réglés au montant net et comptabilisés en tant qu'actif net ou passif net dans les bilans consolidés intermédiaires.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours du trimestre clos le 31 mars 2023.

La détermination de la juste valeur et la hiérarchie connexe nécessitent l'utilisation de données observables du marché lorsqu'elles sont disponibles et sont conformes à la méthodologie utilisée dans les états financiers consolidés annuels audité de 2022 de la société. Le classement d'un instrument financier dans la hiérarchie est établi d'après le niveau de données le plus bas qui est important pour l'évaluation de la juste valeur. Pour ce qui est des instruments financiers régulièrement comptabilisés à la juste valeur, la société détermine si des transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie ont eu lieu en procédant à la réévaluation du classement à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière.

Rapport de gestion

Cumul des autres éléments du résultat global

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2023, un gain de 3,0 millions de dollars, déduction faite de l'impôt de 1,0 million de dollars, a été viré du cumul des autres éléments du résultat global vers le résultat net et est inclus dans la variation nette pour l'exercice considéré (perte de 1,0 million de dollars déduction faite de l'impôt de 0,4 million de dollars en 2022).

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2023, le gain sur la couverture d'un investissement net comptabilisé dans les autres éléments du résultat global s'élevait à 0,1 million de dollars, déduction faite de l'impôt de 0,0 million de dollars (gain de 3,6 millions de dollars, déduction faite de l'impôt de 0,6 million de dollars en 2022).

10. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La société est le promoteur de divers régimes à prestations définies, de régimes à cotisations définies et de régimes d'avantages complémentaires de retraite. Au cours du trimestre clos le 31 mars 2023, la société a cotisé 7,8 millions de dollars (7,7 millions de dollars en 2022) à ces régimes.

Le principal actionnaire de la société est McCain Capital Inc. (« MCI »). La société a été informée que M. Michael H. McCain, président-directeur du conseil d'administration et chef de la direction de la société, est l'actionnaire ayant le contrôle de MCI. Pour le trimestre clos le 31 mars 2023, la société a reçu des services de MCI et de sociétés détenues directement ou indirectement par MCI d'un montant de 0,3 million de dollars (0,8 million de dollars en 2022), ce qui représentait la valeur de marché de ces transactions. Au 31 mars 2023, un montant de 0,2 million de dollars (0,3 million de dollars au 31 mars 2022; 0,1 million de dollars au 31 décembre 2022) était dû à MCI et aux sociétés détenues directement ou indirectement par MCI relativement à ces transactions.

McCain Financial Advisory Services (« MFAS ») est une entité contrôlée conjointement par des personnes, dont M. Michael H. McCain. Pour les trimestres clos les 31 mars 2023 et 2022, la société a fourni des services à MFAS et a reçu des services de celle-ci d'un montant nominal qui représentait la valeur de marché des transactions.

11. CAPITAL SOCIAL

Au 3 mai 2023, il y avait 122 039 002 actions ordinaires émises et en circulation.

12. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Le 17 avril 2023, la société a signé une entente de principe visant la vente du terrain et des bâtiments de l'usine de production de volaille de St. Mary's, en Ontario, qui a cessé sa production pendant le trimestre. L'entente prévoit une période conditionnelle de soixante jours, la vente devant être conclue trente jours après l'exécution des conditions. La société ne s'attend pas à comptabiliser un gain ou une perte importante dans l'état intermédiaire consolidé du résultat net en lien avec cette transaction.

13. AUTRES CONSIDÉRATIONS

Le 10 mai 2023, le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 0,21 \$ par action (une hausse de 0,01 \$ par action par rapport au dividende du premier trimestre de 2022), de 0,84 \$ par action sur une base annuelle, payable le 30 juin 2023, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 8 juin 2023. Sauf indication contraire de la société au plus tard à la date de paiement du dividende, le dividende sera considéré comme admissible au crédit d'impôt pour dividendes amélioré.

14. CENTRE D'ACTION DE MAPLE LEAF POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Le Centre d'action de Maple Leaf pour la sécurité alimentaire (le « Centre ») est la principale incarnation du pilier « De meilleures collectivités » de la stratégie de durabilité de la société. Un organisme de bienfaisance enregistré, le Centre travaille en collaboration avec d'autres organisations et personnes afin de réduire l'insécurité alimentaire, plaide pour des politiques essentielles et investit dans des programmes qui améliorent de façon durable la sécurité alimentaire. Un complément d'information sur le Centre peut être consulté sur le site Web <https://www.feedopportunity.com>.

Rapport de gestion

15. SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau suivant présente un sommaire de l'information financière trimestrielle non audité pour chacun des trimestres des deux derniers exercices :

	Premier trimestre		Quatrième trimestre		Troisième trimestre		Deuxième trimestre	
(en millions de dollars) ⁱ⁾ (non audité)	2023	2022	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Ventes								
Groupe des protéines animales	1 143,9 \$	1 089,4 \$	1 149,6 \$	1 085,2 \$	1 194,5 \$	1 150,3 \$	1 160,2 \$	1 117,5 \$
Groupe des protéines végétales	37,4	44,9	40,0	45,5	43,6	48,0	40,8	48,1
Non affecté ⁱⁱ⁾	(6,4)	(7,7)	(4,1)	(10,2)	(6,2)	(9,7)	(5,9)	(6,7)
Total des ventes	1 174,9 \$	1 126,6 \$	1 185,5 \$	1 120,5 \$	1 231,9 \$	1 188,6 \$	1 195,1 \$	1 158,9 \$
Profit brut								
Groupe des protéines animales	90,5 \$	131,0 \$	82,2 \$	152,2 \$	125,6 \$	191,5 \$	136,0 \$	167,0 \$
Groupe des protéines végétales	(3,3)	(6,3)	(10,3)	(10,0)	(9,8)	(3,3)	(10,1)	0,3
Non affecté ⁱⁱ⁾	(10,8)	29,2	28,7	0,1	(33,3)	(0,1)	(38,7)	(31,7)
Total du profit brut	76,4 \$	153,9 \$	100,6 \$	142,3 \$	82,5 \$	188,2 \$	87,2 \$	135,7 \$
Frais de vente et charges générales et administratives								
Groupe des protéines animales	89,2 \$	88,6 \$	80,0 \$	80,2 \$	82,9 \$	85,9 \$	87,3 \$	81,2 \$
Groupe des protéines végétales	13,5	30,8	15,8	39,8	19,9	34,4	26,3	29,8
Total des frais de vente, charges générales et administratives	102,7 \$	119,5 \$	95,9 \$	120,0 \$	102,8 \$	120,3 \$	113,6 \$	110,9 \$
Résultat net	(57,7) \$	13,7 \$	(41,5) \$	1,9 \$	(229,5) \$	44,5 \$	(54,6) \$	8,8 \$
Bénéfice (perte) par action								
De base	(0,48) \$	0,11 \$	(0,34) \$	0,02 \$	(1,86) \$	0,36 \$	(0,44) \$	0,07 \$
Dilué	(0,48) \$	0,11 \$	(0,34) \$	0,01 \$	(1,86) \$	0,35 \$	(0,44) \$	0,07 \$
Résultat d'exploitation ajustéⁱⁱⁱ⁾								
Groupe des protéines animales	36,0 \$	51,0 \$	28,0 \$	77,8 \$	53,6 \$	107,6 \$	57,7 \$	87,3 \$
Groupe des protéines végétales	(16,7)	(34,9)	(26,2)	(47,8)	(29,5)	(37,1)	(34,0)	(29,1)
Total du résultat d'exploitation ajusté	19,3 \$	16,1 \$	1,8 \$	30,0 \$	24,1 \$	70,6 \$	23,6 \$	58,3 \$
BAIIA ajustéⁱⁱⁱ⁾								
Groupe des protéines animales	87,3 \$	97,5 \$	76,1 \$	120,7 \$	100,9 \$	151,3 \$	104,1 \$	131,2 \$
Groupe des protéines végétales	(12,0)	(30,7)	(20,4)	(43,9)	(24,3)	(33,4)	(30,0)	(25,5)
Non affecté ⁱⁱ⁾	—	—	(0,5)	(0,4)	—	—	—	—
Total du BAIIA ajusté	75,3 \$	66,8 \$	55,3 \$	76,3 \$	76,7 \$	118,0 \$	74,1 \$	105,7 \$
Marge du BAIIA ajustéⁱⁱⁱ⁾								
Groupe des protéines animales	7,6 %	9,0 %	6,6 %	11,1 %	8,5 %	13,2 %	9,0 %	11,7 %
Groupe des protéines végétales	(32,1) %	(68,4) %	(51,0) %	(96,6) %	(55,6) %	(69,6) %	(73,6) %	(53,1) %
Total de la marge du BAIIA ajusté	6,4 %	5,9 %	4,7 %	6,8 %	6,2 %	9,9 %	6,2 %	9,1 %

ⁱ⁾ Les totaux ne sont pas nécessairement justes en raison de l'arrondissement.

ⁱⁱ⁾ Tient compte de l'élimination de ventes intersectorielles et des coûts connexes des marchandises vendues, ainsi que des coûts non affectés qui comprennent les produits et les charges qui ne peuvent être séparés des secteurs isolables ou qui ne font pas partie des mesures utilisées par la société pour évaluer les résultats d'exploitation d'un secteur.

ⁱⁱⁱ⁾ Se reporter à la rubrique 19 intitulée « Mesures financières non conformes aux IFRS » dans le présent document.

^{iv)} Certaines données comparatives ont été retraitées de manière à être conformes à la présentation de l'exercice en cours.

La fluctuation des ventes trimestrielles est attribuable à l'évolution des prix, des volumes et de la composition des ventes et à l'incidence de la conversion des devises.

La fluctuation du résultat net trimestriel s'explique par des facteurs semblables à ceux mentionnés ci-dessus, ainsi que les marges de la transformation du porc et de la volaille, les frais de restructuration et autres frais connexes, les efficacités opérationnelles, les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés et non dérivés et des actifs biologiques, les coûts transitoires engagés, l'ajustement des provisions, les pertes de valeur, les gains et pertes à la sortie d'actifs, les variations des taux d'intérêt et de la dette à long terme et l'évolution des règles fiscales.

Pour obtenir une explication et une analyse des résultats trimestriels, il y a lieu de se reporter aux rapports de gestion trimestriels de la société déposés sur SEDAR, qui sont également disponibles sur le site Web de la société, au www.mapleleaffoods.com.

Rapport de gestion

16. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Changement de méthode comptable

Sauf indication contraire ci-dessous, les méthodes comptables appliquées dans les présents états financiers intermédiaires consolidés sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés de 2022.

La société a changé de méthode comptable relativement à l'évaluation des immeubles de placement pour adopter le modèle de la juste valeur, comme il est permis en vertu de l'IAS 40, *Immeubles de placement*, au 1^{er} janvier 2023. Auparavant, la société comptabilisait les immeubles de placement au coût historique. Puisque la juste valeur de ces actifs diffère considérablement du coût historique, la méthode de l'évaluation au coût des immeubles de placement ne constitue donc plus la mesure la plus fiable de la valeur de ces actifs. Ainsi, l'adoption de la méthode de la juste valeur en remplacement de la méthode du coût historique permet d'obtenir des informations plus pertinentes et plus fiables sur la valeur de ces actifs.

Selon le modèle de la juste valeur, les placements sont initialement comptabilisés au coût, puis évalués à la juste valeur. La juste valeur est établie en fonction des données de marché disponibles. Si les données de marché ne peuvent être obtenues facilement, la société utilise d'autres méthodes d'évaluation comme les prix de transaction récents ou les flux de trésorerie prévus. Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans l'excédent de réévaluation au cours de la période pendant laquelle ils surviennent.

Les chiffres comparatifs ont été retraités pour tenir compte de la variation rétrospective du changement de méthode comptable et, par conséquent, à compter du 1^{er} janvier 2022, les montants comptabilisés au titre des immeubles de placement, du passif d'impôt différé et de l'excédent de réévaluation ont été portés à 3,4 millions de dollars, à 0,7 million de dollars et à 2,7 millions de dollars, respectivement. Il y a lieu de se reporter à la note 8 pour obtenir de plus amples renseignements sur le rapprochement avant impôt des immeubles de placement.

Normes comptables adoptées au cours de la période

À compter du 1^{er} janvier 2023, la société a adopté certaines Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et modifications. Comme l'exigent l'IAS 34 et l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, la nature et l'incidence de ces modifications sont présentées ci-après :

Initiative concernant les informations à fournir – Méthodes comptables (modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2)

À compter du 1^{er} janvier 2023, la société a adopté les modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2, *Porter des jugements sur l'importance relative*. Les modifications ont pour but d'aider les sociétés à présenter des renseignements utiles sur leurs méthodes comptables. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers intermédiaires consolidés.

Définition des estimations comptables (modification de l'IAS 8)

À compter du 1^{er} janvier 2023, la société a adopté les modifications de l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Les modifications exigent la présentation des informations significatives sur les méthodes comptables plutôt que la présentation des principales méthodes comptables, et précisent comment faire la distinction entre un changement de méthode comptable et un changement d'estimation comptable. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers intermédiaires consolidés.

Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique (modifications de l'IAS 12)

À compter du 1^{er} janvier 2023, la société a adopté les modifications de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*. Les modifications réduisent la portée de l'exemption relative à la comptabilisation prévue aux paragraphes 15 et 24 de l'IAS 12 afin qu'elle ne s'applique plus aux transactions qui, lors de la comptabilisation initiale, donnent lieu à la fois à des différences temporaires déductibles et à des différences temporaires imposables. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers intermédiaires consolidés.

Classement des passifs comme courants et non courants (modifications de l'IAS 1)

À compter du 1^{er} janvier 2023, la société a adopté les modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Les modifications corrigent les incohérences dans le classement des passifs courants et non courants. Elles précisent quand la dette et les autres passifs dont la date de règlement est incertaine doivent être classés dans les passifs courants ou les passifs non courants dans les bilans consolidés. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers intermédiaires consolidés.

Rapport de gestion

Passifs non courants assortis de clauses restrictives (modifications de l'IAS 1)

À compter du 1^{er} janvier 2023, la société a adopté les modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Les modifications visent à améliorer l'information qu'une entité doit fournir lorsque son droit de différer le règlement d'un passif pour au moins douze mois dépend du respect de clauses restrictives. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers intermédiaires consolidés.

Obligation locative découlant d'une cession-bail (modifications de l'IFRS 16)

À compter du 1^{er} janvier 2023, la société a adopté les modifications de l'IFRS 16, *Contrats de location*. Les modifications précisent de nouvelles exigences en matière d'évaluation ultérieure des transactions de cession-bail assorties de paiements variables. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers intermédiaires consolidés.

Toutes les autres normes IFRS et modifications émises mais non encore en vigueur ont été évaluées par la société et on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence significative sur les états financiers intermédiaires consolidés.

17. CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Aucun changement n'a été apporté au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société au cours de la période ouverte le 1^{er} janvier 2023 et close le 31 mars 2023 qui a eu une incidence significative ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence significative sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

18. PERSPECTIVES

Les Aliments Maple Leaf est une société chef de file de protéines de consommation, soutenue par un portefeuille de marques de premier plan. Au cours des dernières années, la société a établi une solide base pour lui permettre d'instaurer des vecteurs de croissance convaincants dans l'ensemble de ses activités et de créer de la valeur pour toutes les parties prenantes.

Groupe des protéines animales

Pour le Groupe des protéines animales, la stratégie de la société consiste à créer une croissance rentable. Compte tenu de la dynamique sans précédent du marché, marqué par une économie difficile après la pandémie, le conflit en Europe, l'inflation élevée et d'importantes perturbations du marché et de la chaîne d'approvisionnement, Les Aliments Maple Leaf s'attend à ce que le Groupe des protéines animales réalise ce qui suit :

- Croissance moyenne à élevée des ventes à un chiffre en 2023, soutenue par l'essor continu dans le secteur de la production durable des viandes, tirant parti de la prépondérance de la marque et de la croissance sur le marché américain.
- Augmentation de la marge du BAIIA ajusté, dans la fourchette cible de 14 % à 16 %, dès que les marchés se normaliseront, y compris une évolution des conditions complexes dans le secteur des produits du porc conformément à la moyenne quinquennale.

Groupe des protéines végétales

- À la fin de 2021, l'entreprise a annoncé qu'elle réévaluait ses perspectives pour le groupe des protéines végétales et entreprenait un examen complet de l'ensemble de la catégorie des protéines végétales. Cette décision a été motivée par un ralentissement marqué des taux de croissance dans la catégorie, en particulier au deuxième semestre de l'année, ce qui a poussé la société à identifier et à évaluer à fond les causes, les tendances à court et à long terme et les répercussions en général. Les résultats obtenus à ce jour de l'analyse de la société confirment qu'il est peu probable que les taux de croissance très élevés prévus précédemment par de nombreux experts de l'industrie soient atteints compte tenu de la rétroaction actuelle des clients, de l'expérience, des taux d'achat et de la pénétration dans les ménages. À la lumière de ces nouveaux renseignements, la société estime que la catégorie continuera de croître à un rythme plus modeste, mais toujours aussi attrayant. Selon les estimations actuelles, la catégorie croîtra à un taux annuel moyen de 10 à 15 %, ce qui en fera un marché de 6 à 10 milliards de dollars d'ici 2030. Par conséquent, la société réoriente sa stratégie et son approche d'investissement pour le Groupe des protéines végétales et a établi un nouvel objectif, soit d'atteindre un BAIIA ajusté neutre ou amélioré au deuxième semestre de 2023. Des travaux sont en cours pour mettre en œuvre cette stratégie. La société s'attend à une amélioration d'au moins 50 % de son BAIIA ajusté au deuxième trimestre de 2023 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Capitaux

- Pour 2023, la société estime que les dépenses en immobilisations totales demeureront inférieures à 250 millions de dollars. Jusqu'à 120 millions de dollars seront consacrés à l'investissement dans l'entretien, le reste étant consacré au capital de croissance. Le capital de croissance est lié principalement à l'augmentation de la capacité de transformation ultérieure de la volaille à l'usine de viandes préparées à Brampton, en Ontario, aux dépenses résiduelles encourues pour l'installation de transformation de la volaille de London, et à l'augmentation de la capacité dans la catégorie des boîtes à lunch.

Rapport de gestion

- La société s'attend à ce que les installations avicoles de London, en Ontario, commencent à générer un BAIIA ajusté supplémentaire d'environ 100 millions de dollars par année dès sa mise en service complète, ce qui devrait se faire d'ici la fin de 2023. De plus, la société s'attend à ce que le Bacon Centre of Excellence de Winnipeg au Manitoba produise un BAIIA ajusté supplémentaire d'environ 30 millions de dollars par année dès qu'il sera complètement opérationnel, soit vers le second semestre de 2023.

Les effets durables des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement découlant de la COVID-19 ainsi que de la guerre en Ukraine sont imprévisibles et peuvent avoir une incidence sur un certain nombre de facteurs qui stimulent la croissance de la société, notamment :

- Les marchés des produits agricoles de même que le taux de change;
- Les pressions inflationnistes sur les coûts;
- Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale;
- La disponibilité de la main-d'œuvre;
- L'équilibre entre la demande des secteurs de la vente au détail et des services alimentaires.

L'exécution des priorités financières et opérationnelles de la société s'inscrit dans le cadre de son engagement à partager la valeur au profit de tous les intervenants. Les piliers directeurs de l'entreprise afin d'être la « société ayant les pratiques de production de protéines les plus durables au monde » comprennent des aliments plus sains, de meilleurs soins, de meilleures collectivités et une meilleure planète, et ils sont au cœur de la conduite des affaires des Aliments Maple Leaf. À cette fin, les priorités de la société sont les suivantes :

- *Des aliments plus sains* : diriger le réel mouvement alimentaire et amorcer le virage pour faire en sorte que les principales marques soient des produits de porc et de volaille « élevés sans antibiotiques ».
- *De meilleurs soins* : privilégier le bien-être animal, après avoir effectué le transfert de toutes les truies sous gestion dans des systèmes d'enclos ouverts en 2021, et faire progresser les plans de conversion des porcheries acquises en 2022 d'ici la fin de 2023.
- *De meilleures collectivités* : investir un minimum d'environ 1 % du bénéfice avant impôt pour promouvoir la sécurité alimentaire durable.
- *Une meilleure planète* : continuer de renforcer notre engagement envers la neutralité carbone, tout en mettant l'accent sur l'élimination du gaspillage dans toutes les ressources consommées, y compris la nourriture, l'énergie, l'eau, l'emballage et le temps.

19. MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS

La société utilise les mesures non conformes aux IFRS suivantes : le résultat d'exploitation ajusté, le résultat ajusté par action, le BAIIA ajusté, la marge du BAIIA ajusté, les capitaux de construction, la dette nette, les flux de trésorerie disponibles et le rendement de l'actif net. La direction est d'avis que ces mesures non conformes aux IFRS fournissent de l'information utile aux investisseurs pour évaluer le rendement financier de la société pour les raisons mentionnées ci-après. Ces mesures n'ont pas de signification normalisée aux termes des IFRS et, par conséquent, elles peuvent ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés ouvertes, et elles ne doivent pas être considérées comme des substituts d'autres mesures financières établies conformément aux IFRS.

Résultat d'exploitation ajusté, BAIIA ajusté et marge du BAIIA ajusté

Le résultat d'exploitation ajusté, le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté sont des mesures non conformes aux IFRS utilisées par la direction pour évaluer le résultat d'exploitation financier. Le résultat d'exploitation ajusté est défini comme le résultat avant les autres produits, l'impôt et les charges d'intérêt, ajusté pour tenir compte des éléments qui ne sont pas considérés comme représentatifs des activités d'exploitation courantes de l'entreprise et des éléments pour lesquels l'incidence économique des opérations se reflétera dans le résultat des périodes futures lorsque l'actif sous-jacent sera vendu ou transféré. Le BAIIA ajusté est défini comme le résultat d'exploitation ajusté, majoré des amortissements des immobilisations incorporelles et ajusté pour des éléments inclus dans les autres charges qui sont tenus pour représentatifs des activités d'exploitation courantes de l'entreprise. La marge du BAIIA ajusté est calculée en fonction du BAIIA ajusté divisé par les ventes.

Rapport de gestion

Le tableau suivant présente un rapprochement du résultat net avant impôts comme constaté aux termes des IFRS dans les états financiers consolidés intermédiaires avec le résultat d'exploitation ajusté et le BAIIA ajusté pour les trimestres clos le 31 mars comme il est indiqué ci-dessous. La direction estime que ces mesures non conformes aux IFRS sont utiles pour évaluer le rendement des activités d'exploitation courantes de la société, ainsi que sa capacité à générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins en liquidités, ce qui comprend le programme d'investissement en capital de la société.

(en millions de dollars) ⁱ⁾ (non audité)	Trimestre clos le 31 mars 2023				Trimestre clos le 31 mars 2022			
	Groupe des protéines animales	Groupe des protéines végétales	Coûts non affectés ⁱⁱ⁾	Total	Groupe des protéines animales	Groupe des protéines végétales	Coûts non affectés ⁱⁱ⁾	Total
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	(3,5) \$	(21,4)	(45,0)	(69,9) \$	37,8 \$	(37,1)	20,4	21,0 \$
Charges d'intérêts et autres coûts de financement	—	—	31,6	31,6	—	—	7,7	7,7
Autres charges	1,5	0,2	2,6	4,3	1,5	—	1,1	2,6
Frais de restructuration et autres frais connexes	3,3	4,5	—	7,7	3,0	—	—	3,0
Bénéfice (perte) d'exploitation	1,3 \$	(16,7)	(10,8)	(26,3) \$	42,3 \$	(37,1)	29,2	34,4 \$
Coûts de démarrage des capitaux de construction ⁱⁱⁱ⁾	34,8	—	—	34,8	8,7	2,2	—	10,9
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	—	—	1,1	1,1	—	—	(39,3)	(39,3)
Perte latente sur les contrats de dérivés	—	—	9,7	9,7	—	—	10,1	10,1
Résultat d'exploitation ajusté	36,0 \$	(16,7)	—	19,3 \$	51,0 \$	(34,9)	—	16,1 \$
Amortissement	52,7	4,9	—	57,7	48,0	4,2	—	52,3
Éléments inclus dans les autres produits (charges) qui sont tenus pour représentatifs des activités courantes ^{iv)}	(1,5)	(0,2)	—	(1,7)	(1,5)	—	—	(1,5)
BAIIA ajusté	87,3 \$	(12,0)	—	75,3 \$	97,5 \$	(30,7)	—	66,8 \$
Marge du BAIIA ajusté	7,6 %	(32,1) %	s. o.	6,4 %	9,0 %	(68,4) %	s. o.	5,9 %

ⁱ⁾ Les totaux ne sont pas nécessairement justes en raison de l'arrondissement.

ⁱⁱ⁾ Les coûts non affectés comprennent l'élimination de ventes intersectorielles et les coûts connexes des marchandises vendues, ainsi que les coûts non affectés qui comprennent les produits et les charges qui ne peuvent être séparés des secteurs isolables et ne font pas partie des mesures utilisées par la société pour évaluer les résultats d'exploitation d'un secteur.

ⁱⁱⁱ⁾ Les coûts de démarrage sont des coûts temporaires découlant de l'exploitation de nouvelles installations qui sont ou ont été classées comme capitaux de construction. Ces coûts peuvent comprendre la formation, la mise à l'essai des produits, les écarts de rendement et d'efficacité de la main-d'œuvre, les frais généraux en double et d'autres charges temporaires nécessaires pour lancer la production.

^{iv)} Comprend principalement certains coûts liés aux projets durables, les gains et les pertes sur la vente d'actifs à long terme, les règlements juridiques et d'autres charges diverses.

Résultat ajusté par action

Le résultat ajusté par action, qui est une mesure non conforme aux IFRS, est utilisé par la direction pour évaluer les résultats financiers d'exploitation. Il est défini comme le bénéfice de base par action et est ajusté de la même manière que le résultat d'exploitation ajusté. Le tableau suivant présente un rapprochement entre le bénéfice de base par action présenté aux termes des IFRS dans les états financiers consolidés intermédiaires et le résultat ajusté par action pour le trimestre clos le 31 mars comme il est indiqué ci-après. La direction est d'avis qu'il s'agit de la mesure la plus appropriée pour évaluer les résultats financiers, étant donné qu'elle est représentative des activités courantes de la société.

Rapport de gestion

(\$ par action) (non audité)	Trimestres clos les 31 mars	
	2023	2022
Bénéfice (perte) de base par action	(0,48) \$	0,11 \$
Frais de restructuration et autres frais connexes ⁱ⁾	0,06	0,02
Éléments inclus dans les autres charges qui ne sont pas tenus pour représentatifs des activités courantes ⁱⁱ⁾	0,02	0,01
Coûts de démarrage des capitaux de construction ⁱⁱⁱ⁾	0,21	0,07
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	0,01	(0,24)
Variation de la juste valeur non réalisée sur les dérivés	0,06	0,06
Résultat ajusté par action^{iv)}	(0,12) \$	0,03 \$

ⁱ⁾ Comprend l'incidence par action des frais de restructuration et autres frais connexes, après impôt.

ⁱⁱ⁾ Comprend principalement les frais juridiques, les gains ou pertes sur les immeubles de placement et les coûts de transaction, après impôt.

ⁱⁱⁱ⁾ Les coûts de démarrage sont des coûts temporaires découlant de l'exploitation de nouvelles installations qui sont ou ont été classées comme capitaux de construction. Ces coûts peuvent comprendre la formation, la mise à l'essai des produits, les écarts de rendement et d'efficacité de la main-d'œuvre, les frais généraux en double et d'autres charges temporaires nécessaires pour lancer la production.

^{iv)} Les totaux ne sont pas nécessairement justes en raison de l'arrondissement.

Capitaux de construction

Les capitaux de construction, une mesure non conforme aux IFRS, sont utilisés par la direction pour évaluer le montant des ressources en capital investies dans des projets de développement stratégique précis qui ne sont pas encore fonctionnels. Les capitaux de construction et les charges financières connexes sont représentés par les investissements de plus de 50,0 millions de dollars dans les projets qui sont liés aux initiatives stratégiques à long terme, et pour lesquels aucun rendement n'est attendu avant au moins 12 mois à partir du début de la construction et l'actif ne sera plus classé dans la catégorie des capitaux de construction après l'entrée en exploitation. Le solde actuel du capital de construction comprend des investissements pour augmenter la capacité de transformation de la volaille dans l'installation de viandes préparées à Brampton, en Ontario. Les investissements dans la capacité de l'installation de Walker Drive à Brampton, en Ontario, et de l'usine de protéines végétales à Indianapolis, en Indiana, ont été supprimés des capitaux de construction à l'achèvement de la construction au cours du premier trimestre de 2022. Les installations avicoles de London ont été supprimées des capitaux de construction au cours du quatrième trimestre de 2022, lorsque la production commerciale a commencé. Le tableau suivant présente un résumé des activités des capitaux de construction et de financement par emprunt pour les périodes indiquées ci-dessous.

(en milliers de dollars) (non audité)	2023	2022
Immobilisations corporelles et incorporelles au 1^{er} janvier	2 663 985 \$	2 554 483 \$
Autres immobilisations corporelles et incorporelles au 1 ^{er} janvier ⁱ⁾	2 654 419	1 811 164
Capitaux de construction au 1^{er} janvier	9 566 \$	743 319 \$
Ajouts	8 822	54 776
Transferts des capitaux de construction	—	(182 210)
Capitaux de construction au 31 marsⁱⁱ⁾	18 388 \$	615 885 \$
Autres immobilisations corporelles et incorporelles au 31 mars ⁱⁱ⁾	2 635 039	1 975 946
Immobilisations corporelles et incorporelles au 31 mars	2 653 427 \$	2 591 831 \$
Financement par emprunt des capitaux de construction^{iii) iv)}	18 093 \$	592 879 \$

ⁱ⁾ Les autres immobilisations corporelles et incorporelles sont des immobilisations corporelles et incorporelles qui ne correspondent pas à la définition de capital de construction.

ⁱⁱ⁾ Au 31 mars 2023, la valeur comptable nette des capitaux de construction comprend 0,2 million de dollars liés aux actifs incorporels (2,1 millions de dollars au 31 mars 2022, 0,0 million de dollars au 31 décembre 2022).

ⁱⁱⁱ⁾ Ne comprend pas les 1 008,0 millions de dollars de capital qui ont été transférés, mais est toujours à l'étape du démarrage (202,8 millions de dollars en 2022).

^{iv)} On suppose que ce montant est entièrement financé par emprunt dans la mesure où la société a une dette nette en cours. Le financement par emprunt des capitaux de construction exclut les intérêts payés et capitalisés.

Rapport de gestion

Dettes nettes

Le tableau suivant fait le rapprochement de la dette nette et des montants présenté aux termes des IFRS dans les états financiers intermédiaires consolidés de la société au 31 mars, comme il est indiqué ci-dessous. La société établit la dette nette en prenant en compte la trésorerie et les équivalents de trésorerie, et en déduisant la dette à long terme et la dette bancaire. La direction estime que cette mesure est utile pour l'évaluation du montant de levier financier utilisé.

(en milliers de dollars) (non audité)	Au 31 mars	
	2023	2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	79 433 \$	66 476 \$
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	(1 130) \$	(5 220) \$
Dette à long terme	(1 755 560)	(1 351 992)
Total de la dette	(1 756 690) \$	(1 357 212) \$
Dette nette	(1 677 257) \$	(1 290 736) \$

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles, une mesure non conforme aux IFRS, sont utilisés par la direction pour évaluer la trésorerie après investissement dans l'entretien de la base d'actifs de la société. Ils correspondent aux flux de trésorerie d'exploitation, moins l'investissement dans l'entretien¹⁾ et les intérêts connexes payés et capitalisés. Le tableau suivant calcule les flux de trésorerie disponibles pour les périodes indiquées ci-dessous :

(en milliers de dollars) (non audité)	Trimestres clos les 31 mars	
	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	35 714 \$	(84 993) \$
Capital nécessaire à l'entretien ¹⁾	(23 107)	(14 534)
Intérêts payés et capitalisés liés au capital nécessaire à l'entretien	(234)	(171)
Flux de trésorerie disponibles¹⁾	12 373 \$	(99 698) \$

¹⁾ L'investissement dans l'entretien est défini comme un investissement non discrétionnaire nécessaire pour maintenir les activités actuelles de la société et sa position concurrentielle. Les dépenses en immobilisations totales de 49,3 millions de dollars (97,3 millions de dollars en 2022) constatées dans les états consolidés des flux de trésorerie se composent de l'investissement dans l'entretien de 23,1 millions de dollars (14,5 millions de dollars en 2022) et d'un capital de croissance de 26,2 millions de dollars (82,8 millions de dollars en 2022). Le capital de croissance est défini comme les investissements discrétionnaires destinés à créer de la valeur pour les intervenants au moyen d'initiatives qui, par exemple, augmentent les marges, accroissent les capacités ou créent un avantage concurrentiel supplémentaire.

²⁾ Certaines données comparatives ont été retraitées de manière à être conformes à la présentation de l'exercice en cours.

Rendement de l'actif net

Le rendement de l'actif net est calculé en divisant le résultat d'impôt sur le revenu d'exploitation (ajusté pour les éléments qui ne sont pas considérés comme représentatifs des opérations sous-jacentes de l'entreprise) par l'actif net mensuel moyen. L'actif net est défini comme le total de l'actif (à l'exclusion de la trésorerie et des actifs d'impôt différé) moins le passif ne portant pas intérêt (à l'exclusion des passifs d'impôt différé). La direction croit que le rendement de l'actif net est une base appropriée pour évaluer le rendement financier à long terme.

Rapport de gestion

Mesures financières trimestrielles non conformes aux IFRS

(en millions de dollars) ⁱ⁾ (non audité)	Trimestre clos le 31 décembre 2022				Trimestre clos le 31 décembre 2021			
	Groupe des protéines animales	Groupe des protéines végétales	Non affecté ⁱⁱ⁾	Total	Groupe des protéines animales	Groupe des protéines végétales	Non affecté ⁱⁱ⁾	Total
(Perte) bénéfice avant impôt	(0,4) \$	(29,4)	0,2	(29,6) \$	67,8 \$	(49,9)	(10,7)	7,3 \$
Charges d'intérêts et autres coûts de financement	—	—	23,0	23,0	—	—	6,5	6,5
Autres charges	0,5	(0,4)	5,5	5,5	3,0	0,1	4,2	7,3
Frais de restructuration et autres frais connexes	2,1	3,6	—	5,7	1,2	—	—	1,2
Bénéfice (perte) d'exploitation	2,2 \$	(26,2)	28,7	4,7 \$	72,0 \$	(49,8)	0,1	22,3 \$
Coûts de démarrage des capitaux de construction ⁱⁱⁱ⁾	25,8	—	—	25,8	5,8	2,0	—	7,7
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	—	—	(27,0)	(27,0)	—	—	(0,3)	(0,3)
Perte latente sur les contrats de dérivés	—	—	(1,7)	(1,7)	—	—	0,2	0,2
Résultat d'exploitation ajusté	28,0 \$	(26,2)	—	1,8 \$	77,8 \$	(47,8)	—	30,0 \$
Amortissement	48,6	5,4	—	54,0	45,9	4,1	—	49,9
Éléments inclus dans les autres produits (charges) qui sont tenus pour représentatifs des activités courantes ^{v)}	(0,5)	0,4	(0,5)	(0,6)	(3,0)	(0,1)	(0,4)	(3,5)
BAIIA ajusté	76,1 \$	(20,4)	(0,5)	55,3 \$	120,7 \$	(43,9)	(0,4)	76,3 \$
Marge du BAIIA ajusté	6,6 %	(51,0) %	s. o.	4,7 %	11,1 %	(96,6) %	s. o.	6,8 %

(en millions de dollars) ⁱ⁾ (non audité)	Trimestre clos le 30 septembre 2022				Trimestre clos le 30 septembre 2021			
	Groupe des protéines animales	Groupe des protéines végétales	Non affecté ⁱⁱ⁾	Total	Groupe des protéines animales	Groupe des protéines végétales	Non affecté ⁱⁱ⁾	Total
(Perte) bénéfice avant impôt	39,4 \$	(223,0)	(48,2)	(231,8) \$	105,3 \$	(37,9)	(5,2)	62,3 \$
Charges d'intérêts et autres coûts de financement	—	—	14,5	14,5	—	—	5,7	5,7
Perte de valeur du goodwill	—	190,9	—	190,9	—	—	—	—
Autres charges	1,2	2,1	0,5	3,7	(0,6)	0,2	(0,6)	(1,0)
Frais de restructuration et autres frais connexes	2,0	0,4	—	2,3	0,8	—	—	0,8
Bénéfice (perte) d'exploitation	42,6 \$	(29,7)	(33,3)	(20,3) \$	105,6 \$	(37,7)	(0,1)	67,9 \$
Coûts de démarrage des capitaux de construction ⁱⁱⁱ⁾	11,0	0,2	—	11,2	2,0	0,6	—	2,6
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	—	—	31,5	31,5	—	—	(6,6)	(6,6)
Perte latente sur les contrats de dérivés	—	—	1,8	1,8	—	—	6,7	6,7
Résultat d'exploitation ajusté^{iv)}	53,6 \$	(29,5)	—	24,1 \$	107,6 \$	(37,1)	—	70,6 \$
Amortissement ^{iv)}	48,5	5,2	—	53,8	43,1	3,9	—	47,0
Éléments inclus dans les autres produits (charges) qui sont tenus pour représentatifs des activités courantes ^{v)}	(1,2)	—	—	(1,2)	0,6	(0,2)	—	0,4
BAIIA ajusté^{iv)}	100,9 \$	(24,3)	—	76,7 \$	151,3 \$	(33,4)	—	118,0 \$
Marge du BAIIA ajusté^{iv)}	8,5 %	(55,6) %	s. o.	6,2 %	13,2 %	(69,6) %	s. o.	9,9 %

Rapport de gestion

(en millions de dollars) ⁱ⁾ (non audité)	Trimestre clos le 30 juin 2022				Trimestre clos le 30 juin 2021			
	Groupe des protéines animales	Groupe des protéines végétales	Non affecté ⁱⁱ⁾	Total	Groupe des protéines animales	Groupe des protéines végétales	Non affecté ⁱⁱ⁾	Total
(Perte) bénéfice avant impôt	46,4 \$	(55,1)	(50,0)	(58,6) \$	86,7 \$	(29,6)	(42,9)	14,2 \$
Charges d'intérêts et autres coûts de financement	—	—	10,8	10,8	—	—	5,7	5,7
Perte de valeur du goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres charges	1,9	0,1	0,5	2,5	(2,0)	0,1	5,5	3,6
Frais de restructuration et autres frais connexes	0,4	18,7	—	19,0	1,2	—	—	1,2
Bénéfice (perte) d'exploitation	48,6 \$	(36,4)	(38,7)	(26,4) \$	85,9 \$	(29,5)	(31,7)	24,7 \$
Coûts de démarrage des capitaux de construction ^{iii)iv)}	9,0	2,3	—	11,3	1,5	0,4	—	1,9
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	—	—	50,0	50,0	—	—	51,9	51,9
Perte latente sur les contrats de dérivés	—	—	(11,3)	(11,3)	—	—	(20,2)	(20,2)
Résultat d'exploitation ajusté^{v)}	57,7 \$	(34,0)	—	23,6 \$	87,3 \$	(29,1)	—	58,3 \$
Amortissement ^{iv)}	48,3	4,1	—	52,4	45,8	3,7	—	49,4
Éléments inclus dans les autres produits (charges) qui sont tenus pour représentatifs des activités courantes ^{v)}	(1,9)	(0,1)	—	(1,9)	(1,9)	(0,1)	—	(2,0)
BAIIA ajusté^{iv)}	104,1 \$	(30,0)	—	74,1 \$	131,2 \$	(25,5)	—	105,7 \$
Marge du BAIIA ajusté^{iv)}	9,0 %	(73,6) %	s. o.	6,2 %	11,7 %	(53,1) %	s. o.	9,1 %

ⁱ⁾ Les totaux ne sont pas nécessairement justes en raison de l'arrondissement.

ⁱⁱ⁾ Tient compte de l'élimination de ventes intersectorielles et des coûts connexes des marchandises vendues, ainsi que des coûts non affectés qui comprennent les produits et les charges qui ne peuvent être séparés des secteurs isolables ou qui ne font pas partie des mesures utilisées par la société pour évaluer les résultats d'exploitation d'un secteur.

ⁱⁱⁱ⁾ Les coûts de démarrage sont des coûts temporaires découlant de l'exploitation de nouvelles installations qui sont ou ont été classées comme capitaux de construction. Ces coûts peuvent comprendre la formation, la mise à l'essai des produits, les écarts de rendement et d'efficacité de la main-d'œuvre, les frais généraux en double et d'autres charges temporaires nécessaires pour lancer la production.

^{iv)} Certaines données comparatives ont été retraitées de manière à être conformes à la présentation de l'exercice en cours.

^{v)} Comprend principalement certains coûts liés aux projets durables, les gains et les pertes sur la vente d'actifs à long terme, les règlements juridiques et d'autres charges diverses.

20. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent document et les communications publiques, orales ou écrites, de la société contiennent souvent des « énoncés prospectifs », selon la définition qu'en donne la loi sur les valeurs mobilières applicable. Ces énoncés sont fondés sur les attentes actuelles, les estimations, les projections, les croyances, les jugements et les hypothèses fondés sur l'information disponible au moment où l'énoncé prospectif a été formulé et fait à la lumière de l'expérience de la société et de sa perception des tendances historiques. Ces énoncés comprennent, sans s'y limiter, des énoncés sur les objectifs de la société ainsi que des énoncés liés aux opinions, plans, cibles, buts, objectifs, attentes, anticipations, estimations et intentions de la société. Les énoncés prospectifs sont habituellement définis par des mots comme « anticiper », « poursuivre », « estimer », « s'attendre », « peut », « fera », « projeter », « devrait », « pourrait », « croire », « planifier », « avoir l'intention de », « concevoir », « cibler », « entreprendre », « voir », « indiquer », « maintenir », « explorer », « entraîner », « échancier », « objectif », « stratégie », « probable », « potentiel », « perspectives », « viser », « proposer », « but », et des expressions similaires suggérant des événements futurs ou des performances futures. Ces énoncés ne constituent pas des garanties au sujet du rendement futur et concernent des hypothèses, des risques et des incertitudes difficiles à prévoir.

De par leur nature, ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou faits réels divergent substantiellement de ceux qui avaient été prévus. La société croit que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais que rien ne garantit qu'elles s'avéreront exactes. Le lecteur ne devrait pas se fier sans réserve à de tels énoncés prospectifs.

L'information prospective spécifique contenue dans le présent document peut comprendre, sans s'y limiter, des énoncés concernant ce qui suit :

- la reprise après la pandémie de COVID-19, y compris les répercussions sur la chaîne d'approvisionnement, la disponibilité de la main-d'œuvre, les marchés mondiaux du porc et les habitudes de consommation;

Rapport de gestion

- les flux de trésorerie futurs prévus et leur suffisance, les sources de capitaux à des taux attractifs, les obligations contractuelles futures, les options de financement futures, le renouvellement des facilités de crédit, la conformité à certaines des clauses restrictives dans le cadre des facilités de crédit, et la disponibilité de capitaux pour financer les plans de croissance; les obligations d'exploitation et le versement de dividendes;
- le rendement futur, y compris les objectifs financiers futurs, les buts et les cibles, l'analyse de la croissance des catégories, les dépenses en immobilisations prévues et les dépenses prévues en matière de frais de vente et charges générales et administratives, la dynamique du marché mondial du porc, les perspectives de marge sur le marché d'exportation du Japon, les marchés du travail, les pressions inflationnistes (y compris la capacité d'établir un prix en fonction de l'inflation);
- les répercussions de l'incident de cybersécurité sur les systèmes, les activités et les opérations de la société ou la possibilité qu'un tel incident se reproduise, ainsi que sa capacité d'atténuer les répercussions financières et opérationnelles de l'incident de cybersécurité, le succès des efforts de correction et de reprise, les répercussions de l'exfiltration des données, et les risques permanents associés à la cybersécurité;
- l'exécution de la stratégie commerciale de la société, y compris le développement et le calendrier prévu des initiatives commerciales, l'expansion et le repositionnement de la marque, l'investissement et le rendement dans la catégorie des protéines végétales, l'accès au marché en Chine et au Japon, les décisions d'affectation des capitaux (y compris l'investissement dans des rachats d'actions en vertu de l'OPRCNA) et l'investissement dans des opportunités de croissance potentielle et les rendements attendus qui y sont associés;
- l'incidence des conditions du commerce international sur les activités et les marchés de la société, y compris l'accès aux marchés, les répercussions associées à la propagation de maladies animales exotiques (comme la peste porcine africaine [« PPA »]) et d'autres maladies animales, comme la grippe aviaire, ainsi que d'autres facteurs sociaux, économiques et politiques qui ont une incidence sur le commerce, y compris la guerre en Ukraine;
- les conditions concurrentielles et la capacité de la société de se positionner de façon concurrentielle sur les marchés où elle est en concurrence;
- les projets d'immobilisations, y compris la planification, la construction, les dépenses estimatives, les calendriers, les approbations, la capacité prévue, les dates de mise en service et les avantages prévus de la construction de nouvelles installations et de l'agrandissement des installations existantes;
- la politique de dividendes de la société, y compris les niveaux futurs et la viabilité des dividendes en espèces, le traitement fiscal de ces derniers et les dates futures de versement des dividendes;
- l'incidence des prix des produits de base et du taux de change sur les activités et le rendement financier de la société, y compris l'utilisation et l'efficacité des instruments de couverture;
- les risques opérationnels, y compris l'exécution, la surveillance et l'amélioration continue des programmes de salubrité des aliments, les initiatives en matière de santé des animaux et les initiatives de réduction des coûts de la société, et les ententes sur les niveaux de service (y compris les sanctions y étant liées);
- la mise en œuvre, le coût et l'incidence des initiatives de protection de l'environnement, la capacité de la société à atteindre ses objectifs relatifs au développement durable, les modifications apportées aux lois et règlements sur le climat et la durabilité, l'évolution des attentes des clients et des consommateurs en matière de durabilité; ainsi que le coût futur prévu des mesures d'assainissement liées aux passifs environnementaux;
- l'adoption de nouvelles normes comptables et son incidence sur la situation financière de la société;
- les attentes concernant le rendement des régimes de retraite, y compris l'actif, le passif et les cotisations futures des régimes de retraite;
- les faits nouveaux et les répercussions des actions en justice réelles ou potentielles.

Divers facteurs ou hypothèses sont habituellement appliqués par la société pour tirer des conclusions ou faire les prévisions, projections, prévisions ou estimations présentées dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs et hypothèses sont fondés sur les renseignements actuellement disponibles pour la société, y compris les renseignements obtenus par la société auprès de sources tierces, notamment :

- les attentes concernant l'incidence actuelle et les répercussions futures de la reprise après la COVID-19 y compris les adaptations des opérations, de la chaîne d'approvisionnement, du comportement des clients et des consommateurs, des tendances économiques (y compris, sans s'y limiter, les marchés mondiaux du porc), les taux de change, la dynamique du commerce international et l'accès aux capitaux;
- l'environnement concurrentiel, les conditions connexes du marché et les mesures de la part de marché, la croissance ou la contraction d'une catégorie, le comportement attendu des concurrents et des clients et les tendances des préférences des consommateurs;

Rapport de gestion

- le succès de la stratégie commerciale de la société, y compris l'exécution de la stratégie dans le Groupe de protéines animales, l'exécution de la stratégie visant à atteindre un BAIIA ajusté neutre pour le Groupe de protéines végétales et la relation entre l'établissement des prix l'inflation, le volume et les ventes des produits de la société;
- les prix courants des produits de base (en particulier sur les marchés du porc et des aliments pour animaux), les taux d'intérêt, les taux d'imposition et les taux de change;
- les répercussions potentielles de l'incident de cybersécurité, la possibilité qu'un autre incident survienne dans l'avenir, les risques associés à l'exfiltration des données, la disponibilité de l'assurance, l'efficacité des activités de rétablissement et de prévention, les activités des tiers, les répercussions continues, les réponses des clients, des consommateurs et des fournisseurs et les considérations réglementaires;
- la situation économique et la dynamique sociopolitique entre le Canada, les États-Unis, le Japon et la Chine et la capacité de la société à accéder aux marchés et aux ingrédients sources et autres intrants à la lumière des perturbations sociopolitiques mondiales, ainsi que l'incidence de la guerre en Ukraine sur les relations internationales, le commerce et les marchés;
- la propagation de maladies animales exotiques (y compris la PPA et la grippe aviaire), les stratégies de préparation pour gérer cette propagation et les répercussions sur tous les marchés des protéines;
- la disponibilité et l'accès aux capitaux pour financer les besoins futurs en immobilisations et les activités courantes;
- les attentes concernant la participation aux régimes de retraite de la société et leur financement;
- la disponibilité d'une couverture d'assurance pour gérer certaines expositions au risque de responsabilité;
- l'étendue des passifs et des recouvrements futurs liés aux revendications juridiques;
- les lois réglementaires, fiscales et environnementales en vigueur;
- les coûts d'exploitation et le rendement futurs, y compris la capacité de la société de réaliser des économies d'exploitation et de maintenir des volumes de ventes élevés, un roulement élevé des stocks et un roulement élevé des comptes débiteurs.

Les lecteurs sont prévenus que ces hypothèses pourraient se révéler erronées en tout ou en partie. Les résultats réels de la société peuvent différer sensiblement de ceux prévus dans tout énoncé prospectif.

Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats exprimés, implicites ou projetés dans les énoncés prospectifs contenus dans le présent document comprennent, entre autres, les risques associés aux éléments suivants :

- les répercussions de la reprise après la COVID-19 sur l'exploitation et le rendement financier de la société, ainsi que les répercussions permanentes sur les tendances macro-socio-économiques;
- les tendances macroéconomiques, y compris l'inflation, les indicateurs de récession, la disponibilité de la main-d'œuvre, la dynamique du marché du travail et les tendances du commerce international (y compris les marchés mondiaux du porc);
- les résultats de l'exécution des plans d'affaires de la société, la mesure dans laquelle les avantages sont réalisés ou non, et le moment où ces avantages sont réalisés, y compris les répercussions sur les flux de trésorerie;
- la concurrence, les conditions du marché et les activités des concurrents et des clients, y compris l'expansion ou la contraction de catégories clés; la dynamique sur le marché du porc et les marges à l'exportation au Japon;
- la cybersécurité, la maintenance et l'exploitation des systèmes d'information, des processus et des données de la société, la récupération, le rétablissement et les répercussions à long terme de l'événement de cybersécurité, le risque d'événements de cybersécurité futurs, les actions de tiers, les risques d'exfiltration des données, l'efficacité du plan de continuité des activités et de son exécution, et la disponibilité de l'assurance;
- la santé du bétail, y compris l'incidence de pandémies potentielles;
- le commerce international et l'accès aux marchés et aux approvisionnements, ainsi que les dynamiques sociales, politiques et économiques, y compris la guerre en Ukraine;
- le rendement d'exploitation, y compris les niveaux d'exploitation de fabrication, les taux d'exécution des commandes et les pénalités;
- la disponibilité et l'accès au capital, et la conformité aux clauses restrictives des facilités de crédit;
- la décision à l'égard de tout remboursement de capital aux actionnaires;
- l'exécution des projets d'immobilisations, y compris les coûts, le calendrier et les variables réglementaires, tous ces facteurs ont une incidence sur le rendement du capital investi attendu;
- la salubrité des aliments, la responsabilité des consommateurs et les rappels de produits;

Rapport de gestion

- le changement climatique, la réglementation sur le climat et le rendement de la société en matière de développement durable;
- la gestion stratégique des risques, y compris l'exécution de la stratégie visant à atteindre un BAIIA ajusté neutre dans le segment des protéines végétales;
- les acquisitions et les cessions;
- les fluctuations des marchés de la dette et des actions;
- les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change;
- les actifs et passifs des régimes de retraite;
- la nature cyclique du coût et de l'approvisionnement des porcs et la nature concurrentielle du marché du porc en général;
- l'efficacité des stratégies de couverture des produits de base et des taux d'intérêt;
- l'incidence des variations de la valeur de marché des actifs biologiques et des instruments de couverture;
- le système de gestion de l'approvisionnement pour la volaille au Canada;
- la disponibilité des ingrédients pour les protéines végétales;
- la propriété intellectuelle, y compris l'innovation de produits, le développement de produits, la stratégie de la marque et la protection des marques de commerce;
- la consolidation des opérations et l'accent mis sur les protéines;
- le recours à des fabricants à façon;
- la réputation;
- les conditions météorologiques;
- la conformité à la réglementation gouvernementale et l'adaptation aux changements législatifs;
- les réclamations juridiques réelles et envisagées;
- l'incidence des tendances et des changements dans les goûts des consommateurs et leurs habitudes d'achat;
- les règlements environnementaux et les passifs environnementaux éventuels entraînés par ceux-ci;
- la consolidation du commerce de détail;
- les questions d'emploi, y compris le respect des lois en vigueur dans le cadre du droit du travail dans de nombreux territoires de compétence, les risques liés à d'éventuels arrêts de travail en raison du non-renouvellement de conventions collectives, au recrutement et au maintien en poste de personnel qualifié et au fait de se fier au personnel clé et à la planification de la relève;
- le prix des produits;
- la gestion de la chaîne d'approvisionnement de la société;
- l'incidence des modifications apportées aux Normes internationales d'informations financières (« IFRS ») et à d'autres normes comptables que la société doit respecter à des fins de réglementation;
- d'autres facteurs décrits dans la rubrique intitulée « Facteurs de risque » présentée dans le rapport de gestion de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La société tient à rappeler au lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive.

Les lecteurs sont également prévenus que certains des renseignements prospectifs, tels que les énoncés concernant les dépenses en immobilisations futures, la croissance de la marge du BAIIA ajusté dans le Groupe des protéines animales, et l'objectif pour la marge du BAIIA ajusté dans le Groupe des protéines végétales (incluant le calendrier, le rythme et les répercussions des activités de restructuration) peuvent être considérés comme des perspectives financières aux fins de la législation sur les valeurs mobilières applicable. Ces perspectives financières sont présentées pour évaluer les bénéfices futurs potentiels et les utilisations futures prévues des flux de trésorerie et pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Les lecteurs ne doivent pas supposer que ces perspectives financières seront réalisées.

Des informations sur les facteurs de risques sont présentées de façon plus détaillée dans la rubrique intitulée « Facteurs de risque » que vous trouverez dans le rapport de gestion annuel de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, lequel est accessible sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Le lecteur devrait se reporter à cette rubrique pour plus de précisions. D'autres renseignements concernant la société, y compris sa notice annuelle, sont disponibles sur SEDAR à www.sedar.com.

Rapport de gestion

Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent document n'ont valeur qu'à la date des présentes. À moins que la loi ne l'impose, la société ne prend aucun engagement de mettre à jour publiquement ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, de faits nouveaux ou autrement. Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent document sont expressément et entièrement sous réserve de la présente mise en garde.

21. À PROPOS DE LES ALIMENTS MAPLE LEAF INC.

Les Aliments Maple Leaf est une entreprise carboneutre^{)]} qui a pour vision d'être l'entreprise de produits de protéines la plus durable de la planète, et de fabriquer des produits alimentaires de façon responsable sous des marques de premier plan comme Maple Leaf^{fMD}, Maple Leaf Prime^{MD}, Maple Leaf Natural Selections^{MD}, Schneiders^{MD}, Schneiders^{MD} Country Naturals^{MD}, Mina^{MD}, Greenfield Natural Meat Co.^{MD}, Lightlife^{MD} et Field Roast^{MC}. La société emploie environ 14 000 personnes et exploite ses activités principalement au Canada, aux États-Unis et en Asie. Le siège social de la société est situé à Mississauga, en Ontario, et ses actions sont cotées à la Bourse de Toronto sous le symbole MFI.

^{)]} Se reporter au Rapport sur la durabilité de 2022 sur le site Web de Les Aliments Maple Leaf : www.mapleleaffoods.com/fr/sustainability.